



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### MISE EN PLACE DE VENTILATIONS DOUBLE FLUX ECOLE JULES FERRY A MILLAU

---

Date et heure limites de réception des offres :

**17 Mai 2024 à 12 :00**

**VILLE DE MILLAU**  
17 Avenue de la République  
BP 80147  
12101 MILLAU CEDEX

## ELEMENTS CLES DE LA PROCEDURE ET DU CONTRAT

	<b>Objet du contrat</b>	MISE EN PLACE DE VENTILATIONS DOUBLE FLUX ECOLE JULES FERRY A MILLAU
	<b>Acheteur</b>	Commune de Millau (12100)
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché ordinaire
	<b>Nombre de lots</b>	0
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Variantes libres et exigée
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Développement Durable</b>	Critère environnemental
	<b>Visite des sites</b>	Oui (visite non obligatoire mais conseillée)
	<b>Lieu d'exécution</b>	Ecole Jules FERRY – 6 Rue de la Liberté – 12100 Millau
	<b>Durée / Délai</b>	4 mois (période de préparation de 3 semaines non comprise) Les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires d'été du 08/07/2024 au 30/08/2024. Si nécessaire, ils pourront être repris aux vacances de Toussaint du 21/10/2024 au 31/10/2024.
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Avance</b>	Avec
	<b>Prix</b>	Prix forfaitaires actualisables selon formule définie au cahier des charges

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 – Objet du contrat .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Réalisation de prestations similaires .....	4
1.6 - Modifications du contrat.....	4
1.7 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes exigées .....	4
2.4 – Variantes libres.....	5
2.5 - Développement durable .....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Conduite d'opération / Maîtrise d'œuvre.....	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire .....	6
6.2 - Présentation des variantes .....	8
6.3 - Visites sur site .....	8
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
7.1 - Transmission électronique .....	8
7.2 - Transmission sous support papier .....	9
8 - Examen des candidatures et des offres .....	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des accords-cadres .....	9
8.3 - Suite à donner à la consultation - Négociations .....	10
9 - Renseignements complémentaires .....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
9.2 - Procédures de recours .....	12

ANNEXE : DEPOT DES PLIS - RECOMMANDATIONS

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 – Objet du contrat

La présente consultation a pour objet la mise en place de ventilations double flux dans le bâtiment B de l'école Jules FERRY pour supprimer le radon présent dans la salle de classe, la bibliothèque et les deux salles de réfectoires.

La description et les spécifications techniques sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ainsi qu'au bordereau des prix (DPGF).

Lieu d'exécution : Ecole Jules FERRY – 6 Rue de la Liberté – 12100 Millau

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'allotissement rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

### 1.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle ces nouveaux contrats pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

### 1.6 - Modifications du contrat

Le présent contrat pourra être modifié dans tous les cas mentionnés aux articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique, sauf mention expresse contraire du présent document.

### 1.7 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
45332000-3	Travaux de plomberie et pose de conduits d'évacuation
42520000-7	Matériel de ventilation

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base (ventilation de la salle de classe, de la bibliothèque et d'une seule salle de réfectoire) et devront faire une proposition pour la variante exigée suivante :

Libelle	Description
VARIANTE 1	Ventilation de l'ensemble du bâtiment : Salle de classe, bibliothèque, deux salles de réfectoire

L'absence de proposition de variante exigée rendra l'offre irrégulière et imposera son rejet.

La variante sera analysée selon les mêmes critères de jugement que les offres de base. L'acheteur analysera et classera séparément les offres de base et les offres variantes. En fonction du budget alloué, l'acheteur retiendra soit l'offre de base économiquement la plus avantageuse, soit l'offre variante la mieux classée parmi les variantes.

## 2.4 – Variantes libres

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

## 2.5 - Développement durable

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable comme suit :

- nuisances liées au bruit,
- nuisances liées à la pollution,
- gestion des déchets (tri/élimination).

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Conduite d'opération / Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BET IB2M AVEYRON (BET CVC) - Phase conception/DCE  
 Le Clos de Gages – 725 Route de BOUGAUX – 12630 GAGES  
 Tél : 05 65 2 03 41 - Email : [contact@1b2m.fr](mailto:contact@1b2m.fr)

BET ACOUSTIQUE SIGMA (Etude acoustique)  
 12 Avenue Jean Monnet - 12000 Rodez  
 Tél : 06 81 43 65 43 – Courriel : [vcathelin.sigma@orange.fr](mailto:vcathelin.sigma@orange.fr)

Pour l'acheteur – Maître d'ouvrage : le correspondant technique du contrat est :  
 Julien GOUTAL, Chargé d'Etudes  
 Tél: 06 78 78 23 22 – Courriel : [julien.goutal@millau.fr](mailto:julien.goutal@millau.fr).

## 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Pour information, les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires d'été, du 08/07/2024 au 30/08/2024. Si nécessaire, ils seront repris aux vacances de Toussaint, du 21/10/2024 au 31/10/2024.

Le marché est conclu pour une durée de 4 mois à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations. La période de préparation de 3 semaines n'est pas comprise dans ce délai.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour la solution de base et pour la variante exigée ;
- Le dossier de plans ;
- L'étude acoustique ;
- Le cadre mémoire technique.

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/marches-publics>.

Le téléchargement du RC est téléchargeable de façon anonyme par un simple clic.

Le téléchargement du DCE exige une identification pour que l'acheteur puisse informer les candidats des changements du dossier. Pour que ceci soit automatique, les candidats doivent s'identifier et retirer le dossier en ligne. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et **qui demeurent valables**. **Pour faciliter la récupération des données, les candidats sont priés d'indiquer le numéro de la consultation et son objet.**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales fournitures/prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons/exécution sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
Qualification 5111 « Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1 000 m <sup>2</sup> »
Qualifications 5232 et 5311 « Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1 000 m <sup>2</sup> »

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

LIBELLES
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter par le candidat
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à compléter par le candidat pour l'offre de base et l'offre variante exigées
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
Le cadre mémoire technique et environnemental à compléter par le candidat
Les fiches techniques correspondant aux produits qui seront employés par le candidat lors des différents travaux liés au marché/Fiches ou descriptifs du matériel utilisé

**N.B.** : le CCAP et CCTP font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par les candidats. Le candidat qui répond à la consultation accepte ces documents sans modification.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

**AFIN DE SIMPLIFIER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE, LE POUVOIR ADJUDICATEUR N'IMPOSE PAS LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DES OFFRES.**

Si l'acte d'engagement (AE) n'a pas été signé au moment de son dépôt, l'attributaire sera invité à le signer dans un délai de 8 jours ouvrés maximum à compter de la réception de l'invitation déposée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/marches-publics>  
En cas de dépassement de ce délai, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer et de signer le marché avec l'auteur de l'offre classée immédiatement après.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## 6.3 - Visites sur site

**La visite du site est conseillée mais non obligatoire.** Pour cela, prendre rendez-vous auprès de : Monsieur Julien GOUTAL, Chargé d'Etudes - Tél: 06 78 78 23 22 – Courriel : [julien.goutal@millau.fr](mailto:julien.goutal@millau.fr).

**Le candidat ne pourra se prévaloir d'aucune réclamation liée à une absence de visite des lieux de sa part.**

A l'occasion de cette visite :

- Les candidats pourront effectuer toutes observations directes et toutes prises de notes ou photos ;
- Les éventuelles questions devront être adressées par écrit suivant les modalités définies à l'article 8.1 du présent Règlement.

## 6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante : " L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de ..... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/marches-publics>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée :

*Consultation n°202413L01*  
*MISE EN PLACE DE VENTILATIONS DOUBLE FLUX - ECOLE JULES FERRY A MILLAU*  
*COPIE DE SAUVEGARDE*  
*NOM DU CANDIDAT*

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE MILLAU - HOTEL DE VILLE – SERVICE ACHATS – COMMANDE PUBLIQUE  
17 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - BP12101 - MILLAU CEDEX**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORDS EXCEL PDF.

**La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.**

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite  
Cf. L'annexe au présent document « DEPOT DES PLIS – RECOMMANDATIONS »**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des accords-cadres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. Ne s'agissant que d'une faculté, une attention particulière est demandée aux candidats pour produire l'ensemble des documents et éléments sollicités à l'article 6.1 ci avant.

Néanmoins, la régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés, pour tous les lots, de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique	45%
Prix des prestations	40%
Actions en faveur du développement durable	15%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, l'offre sera rectifiée en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Méthode de notation**

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

**VALEUR TECHNIQUE (45%)** – Critère noté selon la formule : (Note candidat à noter / meilleure note) x 20 x 45% et évaluée comme suit :

SOUS CRITERES	NOTE MAXIMUM
Moyens humains et matériels propre au chantier	/5
Mode opératoire des travaux (Adaptation aux contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées)	/4
Caractéristique des matériaux mis en place (fiches techniques à fournir)	/9
Modalités d'intervention et actions de l'entreprise pour garantir la sécurité – le respect du planning – la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution	/9
Planning détaillé	/10
Historique des chantiers relatifs à la réalisation de prestations similaires	/4
Organisation de la gestion de fin de chantier et suivi du SAV	/4
<b>TOTAL/</b>	<b>45</b>

### **PRIX DES PRESTATIONS (40%) :**

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20

La note attribuée aux autres candidats est calculée selon la formule :

Montant de l'offre la plus basse/Montant de l'offre du candidat x 20 x 40%

### **ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE (10%) :**

Ce critère permet d'évaluer les efforts fournis par le candidat soumissionnaire en matière de protection de l'environnement dans et autour du chantier et à juger de son implication sociale.

Critère noté selon la formule : Note candidat à noter / meilleure note x 20 x 15% et évaluée comme suit :

<b>Entreprise menant une politique en faveur du développement durable</b> Tout élément lié à la politique de développement durable du candidat susceptible d'être mis en œuvre dans le cadre du présent marché (économie d'énergie, énergie propre, formation et information du personnel sur les problématiques de développement durable, écoconduite, etc.)	/4
<b>Gestion de la circulation et limitation des nuisances du chantier par rapport à l'environnement du site</b> Le mémoire précisera les modalités mises en œuvre pour limiter les nuisances du chantier ainsi que les mesures prises contre les risques de pollution.	/3
<b>Gestion des déchets</b> Méthodologie de la gestion du chantier et du traitement des déchets (propreté du chantier, tri sur site, traitement et évacuation des déchets du chantier, etc.).	/3
<b>Bilan carbone – déplacements</b> Le candidat indiquera la distance en kilomètre entre l'adresse de son entreprise et celle du chantier	/5
<b>TOTAL /</b>	<b>15</b>

## **8.3 - Suite à donner à la consultation - Négociations**

Pour la présente consultation, le pouvoir adjudicateur pourra, après une 1<sup>ère</sup> analyse des offres, négocier avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable et pertinente.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

### Déroulement de la négociation :

La négociation sera menée soit sous la forme d'un ou plusieurs échanges électroniques sur le profil acheteur (Plateforme AWS : <https://www.marches-publics.info/>), soit par le biais d'auditions.

Les candidats devront dans ce cadre, obligatoirement répondre aux demandes figurant à chacun des courriers de négociation adressés par le pouvoir adjudicateur. Celui-ci précisera l'ensemble des documents ou compléments à fournir ainsi que les délais dans lesquels ces éléments devront être apportés.

Ces demandes pourront porter sur l'ensemble des éléments constitutifs de l'offre ou seulement sur les points pour lesquels des compléments d'informations ou des adaptations paraîtraient nécessaires.

A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre).

Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-6 au R2143-10 du Code de la Commande Publique à savoir :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ;
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés ;
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront impérativement transmettre leur demande, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/marches-publics>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

A noter que toute demande de renseignements complémentaires, transmise en dehors du délai imparti, restera sans réponse.

Le texte des questions posées est public. Attention donc à ce que votre question n'indique pas d'information confidentielle.

### Correspondance électronique :

Conformément au décret 2018-347 du 9 mai 2018, la correspondance officielle vous sera adressée, depuis le profil d'acheteur AWS-Achat, par le robot [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) (Erratums, modification de DCE, réponse aux questions, convocations, lettre de rejet, lettre de notification).

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31000 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Télécopie : 05 62 73 57 40 - Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31000 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Télécopie : 05 62 73 57 40 - Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>